

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 8 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (24) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA , Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés : (3) Monsieur Bernard JOSIEN (a donné procuration à Monsieur Gaston CHOQUENET), Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARCZYK), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Madame Mylène MATIFAT)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Nathalie LEROY est élue secrétaire de séance.

2025-71 : Utilisation de la DSU 2024

La séance ouverte, Madame la Maire rappelle que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) a été créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991 et réformée par les lois n°93-1436 du 31 décembre 1993 et n°96-241 du 26 mars 1996.

L'objectif de cette dotation versée par l'Etat est d'aider les communes à financer les actions en matière de développement social urbain.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) est l'une des composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Ainsi elle présente les mêmes caractéristiques que la DGF. Il s'agit comme le souligne régulièrement le Comité des Finances Locales, d'une dotation globale et libre d'emploi.

Toutefois, l'article L2334-15 du code général des collectivités territoriales lui confère l'objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans des communes urbaines, à la mise en œuvre d'actions favorisant le développement social urbain et donc les conditions de vie.

En application de l'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales, un rapport est présenté, chaque année, à l'assemblée délibérante, présentant l'évolution des indicateurs liés aux inégalités, les actions entreprises et les moyens affectés.

Madame la Maire informe que la dotation perçue en 2024 d'un montant de 2 407 461 € a contribué à financer l'équilibre des programmes et actions suivants :

	DSU
Investissement	
Matériel informatique	21 282,00
Actions aménagements, sécurisations et équipements (voiries, mobiliers urbains, bâtiments...)	375 798,00
Culture	
Service Médiathèque (Micro folie, salon du livre et du jeux...)	211 850,00
Actions culturelles (gratuité pour les scolaires, aides aux sorties...)	382 112,00
Sport et jeunesse	
Centres de loisirs (activités et sorties)	115 468,00
Autres activités pour les jeunes	262 904,00
Vie scolaire – Périscolaire - Formation	
Ecoles maternelles	230 435,00
Ecoles primaires	234 638,00
Restauration scolaire (cantine à 1€ et loi égalim)	213 061,00
Bafa/ formations	44 301,00
Petite enfance – RPE - PRE	
Micro crèche – Rpe - Pre	87 045,00
Actions parentalité / Personnes âgées	45 886,00
Associatif	
Vie associative	121 171,00
Vie associative – aide exceptionnelle	19 500,00
Festivité	24 010,00
Insertion par l'activité économique	18 000,00
TOTAL	2 407 461,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15.10.2025

ID : 062-216203869-20251009-2025_71-DE

SLO

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 2 abstentions (Madame DUVEAU et Monsieur IBBA)

APPROUVE l'utilisation de la DSU perçue en 2024 pour les opérations précitées.

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,


Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
14 oct. 2025

Nathalie LEROY

